



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE
CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00193 U6201
Adresse du projet : 12 Rue Sévigné 62300 Lens
Déposé en mairie le : 13/09/2025
Reçu au service le : 01/10/2025
Nature des travaux: 13187 Modification couverture bâtiment
d'habitation

Demandeur :
Monsieur Rabez Mathieu
12 Rue Sévigné
62300 Lens

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Afin de favoriser l'intégration de ce projet situé aux abords du monument cité en annexe, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- La couverture sera en tuiles de terre cuite petite moule à cornet 20 U/m2 minimum de la gamme proposée mais teinte rouge naturel, non vieilli non nuancé.
- Les châssis d'éclairage en toiture ne devront pas excéder 80x120 cm. Ils devront être en pose encastrée ne formant pas saillie sur la pente de toiture, en pose plus haute que large, et alignés avec les baies ou trumeaux qu'ils surplombent.
- Le débord de toit est plus important que traditionnellement. Afin de conserver l'alignement avec la maison voisine symétrique, ce débord peut être maintenu, mais sa sous-face (cache-moineau) sera de teinte brun-rouge 'brique' afin d'atténuer son impact visuel.

(2) Dans le cadre d'un projet commun avec la maison voisine, il serait souhaitable de restituer un débord de toit traditionnel moins saillant avec corbeaux en bois et chéneau encaissé habillé d'une planche de rive moulurée, selon l'exemple des maisons n°18-20 de la même rue.

DP 062498 25 00193
Date d'export : 05/11/2025
Lens

Date de dépôt : 03/11/2025

Demandeur principal : Rabez Mathieu
Adresse du projet : 12 Rue Sévigné

Libelle : avis_ABFDP_1_1.pdf

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

Fait à Arras

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

DP 062498 25 00193
Date d'export : 05/11/2025
Lens

Date de dépôt : 03/11/2025

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX
Demandeur principal : Rabez Mathieu

Adresse du projet : 12 Rue Sévigné

Libelle : avis_AB FDP_1_1.pdf

03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

ANNEXE :

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.

DP 062498 25 00193
Date d'export : 05/11/2025
Lens

Date de dépôt : 03/11/2025

Demandeur principal : Rabez Mathieu

Adresse du projet : 12 Rue Sévigné

Libelle : avis_AB FDP_1_1.pdf